SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze le 27 janvier à 11 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, en session ordinaire.

Date de la convocation: 22/01/2015

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la

séance: 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président : Etienne SUZZONI

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BRUNO

Etaient présents:

Etienne SUZZONI, Maire, Jean PAOLINI, 1^{er} adjoint, MARIANI Noëlle, 2^{ème} adjoint, ORSINI Fabrice, 3^{ème} adjoint, Barbara LAQUERRIERE, 4^{ème} Adjoint, Marie-Pierre BRUNO, Dominique CASTA, Sébastien DOMINICI, Sébastien LOMELLINI, Bernadette MORATI, Marlène PUJOL-MORETTI, Camille PARIGGI, Célia POLETTI,

Etaient absents excusés :

Frédéric HOFNER donne procuration à Noëlle MARIANI Maxime VUILLAMIER donne procuration à Jean PAOLINI

ORDRE DU JOUR:

- Ecole de Lumio : Risque de fermeture d'une classe à la rentrée 2015/2016

- OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 11 heures 30.

Monsieur Sébastien LOMELLINI, Directeur de l'école de Calvi, assiste à la réunion mais ne prend part au vote.

DELIBERATION N°01/2015

OBJET : Ecole de Lumio : Risque de fermeture d'une classe à la rentrée 2015/2016.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a été informé par Madame l'inspectrice d'académie, par courrier en date du 15 décembre 2014, du projet de fermeture d'une classe, compte tenu du nombre d'élèves attendus au sein de l'école à la rentrée 2015, qui serait de 100 élèves.

Il donne, ensuite, lecture du courrier en date du 12 janvier 2015 qu'il a adressé à Madame l'Inspectrice d'Académie dans lequel il lui fait part de son opposition à la fermeture d'une classe au sein de l'école de Lumio.

En réponse, par courrier daté du 20 janvier 2015, Madame l'Inspectrice d'Académie a signifié que compte tenu de la variabilité des effectifs, une fermeture différée pourrait être proposée (c'est-à-dire une fermeture du poste et réouverture si l'effectif réellement présent à la rentrée est supérieur au seuil qui serait fixé après consultation des représentants des personnels).

Monsieur le Maire rappelle que l'ouverture et la fermeture d'une classe, dès lors qu'elles n'entrainent pas la création ni la suppression d'une école, ne nécessite pas de décision du conseil municipal. La décision d'ouvrir ou de fermer une classe relève exclusivement de l'Inspecteur d'Académie.

Néanmoins, le conseil municipal de LUMIO, considérant que :

- Les prévisions d'effectifs retenues ne prennent pas en compte les fluctuations liées à l'arrivée et au départ de familles de militaire du 2^{ème} REP, au gré des mutations et la présence d'enfants de travailleurs longs saisonniers inscrits à l'école du mois d'avril à octobre.

Il est à noter que la moyenne du nombre d'élèves inscrits, sur ces 10 dernières années est de 114 avec des pics ou des baisses non durables.

- l'augmentation du nombre d'élèves par classe diminuerait la qualité de l'enseignement et multiplierait le nombre de cours par classe (classes à triple niveau), ce qui risquerait d'engendrer une désaffection de l'école voir une désinscription d'élèves de la part de certains parents.
- La fermeture d'une classe anéantirait tous les efforts entrepris par la municipalité qui mène une politique dynamique à l'égard de l'enfance afin de répondre aux besoins des familles. Cette politique s'est traduite par la création d'un centre aéré, la mise en place d'activités périscolaires ambitieuses dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et doit se concrétiser par la construction d'une nouvelle école dont le projet est à l'étude.

- Les projets de développement économique de la commune se traduisant notamment par la volonté de favoriser l'habitat social locatif et l'accession à la propriété sont de nature à favoriser l'installation de nouvelles familles et donc d'augmenter les effectifs de l'école.
- les parents d'élèves et l'ensemble de la population lumiaise sont fermement opposés à la fermeture d'une classe.

DEMANDE

A Madame l'Inspectrice d'Académie d'abandonner sa décision de fermeture d'une classe qui serait :

- un bouleversement inconcevable pour les enfants et les familles de notre village qui n'aspirent qu'à apprendre dans la sérénité.
- une nouvelle épreuve pour les enseignants qui font preuve chaque jour d'abnégation au service de la communauté et de surcroît remettrait en cause l'organisation et le déploiement du personnel communal affecté au service de l'école.
- vécu comme un désastre pour toute notre commune qui n'ambitionne qu'à s'épanouir dans le cadre de vie qu'elle s'est inventé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	13
Elus représentés	2
Vote POUR	14
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	1